

Saint-Jérôme, le 5 septembre 2018

AUX PARENTS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS PRÉSENTS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Objet : APPEL À LA VIGILANCE

Défi « Momo Challenge » : une invitation à la violence et au suicide chez les jeunes

Bonjour,

À la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), nous souhaitons vous informer d'un défi préoccupant qui circule actuellement sur les réseaux sociaux. Le défi « Momo challenge » fait référence à un numéro que les jeunes sont invités à composer sur l'application en ligne WhatsApp. Une fois le numéro composé, le compte Momo s'affiche avec un personnage effrayant qui envoie le message suivant : « Salut, je suis Momo. Je sais tout de toi ».

Momo communique des informations privées sur la personne qui le contacte (par exemple : nom, prénom, adresse courriel, adresse civique ou autres renseignements qui sont déjà disponibles en ligne, souvent via les réseaux sociaux utilisés par les jeunes), ce qui donne une impression de crédibilité et peut faire peur.

Momo peut ensuite ordonner aux jeunes de poser des actes violents sous peine de représailles de sa part. Il impose des règles strictes et s'attend à ce que celles-ci soient remplies dans un délai précis. L'individu derrière le compte de « Momo » peut également envoyer des images violentes, menacer de dévoiler des informations personnelles et même inciter les jeunes à se suicider.

Ce phénomène a été médiatisé au Québec depuis le 14 août 2018, de même que dans plusieurs pays. Il pourrait être lié à des décès par suicide en Argentine et aux États-Unis. À titre informatif, vous pouvez visionner le reportage de Radio-Canada : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1118017/momo-challenge-defi-whatsapp-suicide-menaces-photo-femme>.

Comme parent, à quoi être attentif?

Il est important de savoir si votre jeune participe à ce défi ou s'il montre des signes de détresse, ou d'autres signes préoccupants, par exemple :

- ✓ signes de détresse : isolement, pleurs fréquents, crises de colère, perte d'intérêt, anxiété, idées suicidaires, etc.;
- ✓ autres signes préoccupants : adoption de comportements à risque de blessures physiques, comportements violents, fatigue inhabituelle, changements dans les habitudes d'utilisation d'Internet, etc.

Quoi faire comme parent?

- Écouter, sans juger.

- Inviter fortement le jeune à refuser toute invitation à communiquer avec Momo, à participer au défi ou à le partager.
- Répondre, s'il y a lieu, aux questions de votre jeune sur le suicide ou la mort par suicide à partir des pistes suivantes :
 - ✓ vérifier auprès de lui si cet intérêt est en fait une demande d'aide;
 - ✓ expliquer que le suicide est souvent lié à un trouble mental, dont la dépression, et qu'il est possible de traiter ces troubles;
 - ✓ ne pas accroître ses connaissances sur les façons de se suicider;
 - ✓ s'assurer que le suicide n'est pas perçu comme un geste romantique, héroïque, inévitable pour mettre fin aux souffrances;
 - ✓ expliquer clairement que le suicide n'est pas une option;
 - ✓ promouvoir des attitudes positives de résolution de problèmes.

En cas d'inquiétude pour votre jeune : ne pas attendre et aller chercher de l'aide

Il est particulièrement important si votre enfant vit des difficultés, s'il a des troubles de santé mentale ou s'il est vulnérable au suicide :

- ✓ d'interpeller un professionnel formé ou un intervenant en prévention du suicide;
- ✓ de composer la ligne provinciale d'intervention en prévention du suicide au 1 866 APPELLE (277-3553) ou de contacter le service de consultation psychosociale Info-Social au 811. Ces services sont accessibles gratuitement 24 h/24, 7 jours/7.

Je vous prie d'agréer mes plus sincères salutations.

Le directeur de santé publique des Laurentides,



Éric Goyer, M.D., FRCPC
EG/sb